

T H E N I E R E S .

\*\*\*\*\*

I568 - I573.

E 858. J. BALDIN, notaire de Graissac.

Obligations de 75 livres, consenties par noble Jean de SERMUR, ~~sieur de la Bessayrette~~ "hostellier" d'Aurillac, frère noble Jean de SERMUR, sieur de la Bessayrette et baron de Thénières, en faveur de maître Laurent VIGUIE, docteur, de Laguiolle, par acte passé au château dudit Thénières et en la salle basse d'icelui.

I607 - I614.

E 862. Id.

- Lauzime consenti par noble Antoine de FONTANGES, agissant pour Louis son père, habitant au château de Vallon.

- Lauzime consenti par noble François de FONTANGES, seigneur d'Auberoque et baron de Thénières.

- Vente du bois "del Poux" situé près de Graissac, par Louis de FONTANGES, écuyer, seigneur de La Salle, Vallon et autres lieux, à noble Fulchrand de BORZES sieur de Montcalm.

I647 - I651.

E 866. Idem.

- Vente d'un jardin situé à Encises faite à noble Jean de FONTANGES seigneur de La Bessayrette et autres lieux.